



CAHIER DES CHARGES ET REGLEMENT TICKETS COURSES 2018-2019

I - PRESENTATION DU TICKET COURSE

Le Ticket Course est un titre de participation aux compétitions FFS référencées ci-dessous, dès lors qu'elles sont inscrites au calendrier régional ou national ainsi que pour les courses de promotion toutes disciplines. Il permet à des non-licenciés de s'initier à la compétition ou d'y participer occasionnellement.

Le ticket course est vendu 15 € dont 6.00 € reviennent au comité d'organisation. La FFS facturera la différence à savoir, 9.00 € par ticket délivré.

La durée de validité du ticket course est limitée au jour de la course (voir dépliant « notice d'informations ticket course 2018-2019 »). Par conséquent, si une épreuve se déroule sur 2 jours l'organisateur devra délivrer un ticket course par jour et par participant. Le ticket course ne donne pas lieu à l'obtention de point et son titulaire ne figure pas dans le classement national FFS.

Toutes les compétitions ouvertes aux tickets courses doivent impérativement figurer au calendrier fédéral (régional ou national) et ainsi disposer d'un codex.

La présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du ski ou du sport en compétition, datant de moins d'un an est obligatoire.

Le ticket course peut être délivré :

- à l'occasion des **courses populaires de ski de fond régionales ou nationales** inscrites au calendrier FFS,
- **freestyle, snowboard** : aux **courses inscrites au calendrier régional ou national**, à l'exception des Championnats de France,
- **télémark, rollerski** : à l'occasion des **courses inscrites au calendrier régional ou national**,
- à l'occasion des **courses de promotion**⁽¹⁾ toutes disciplines.

- Sauf accord spécifique conclu par la FFS avec une Fédération de Ski étrangère⁽²⁾, aux coureurs étrangers des pays limitrophes à la France participant à des **compétitions Régionales toutes disciplines**, inscrites au calendrier FFS. A noter qu'ils devront impérativement présenter une licence validée par leur Fédération.

- Sauf accord spécifique conclu par la FFS avec une Fédération de Ski étrangère⁽²⁾, aux coureurs étrangers des pays limitrophes à la France participant à des **compétitions Nationales de Ski de fond, de biathlon, de saut et de combiné nordique** (à l'exception des Championnats de France), inscrites au calendrier FFS. A noter qu'ils devront impérativement présenter une licence validée par leur Fédération.

⁽¹⁾ Voir le [règlement courses de promotion](#) ⁽²⁾ Voir le [règlement ticket course](#)



II - COMMANDE DES TICKETS COURSES

Les commandes de tickets courses se font directement auprès de la Fédération au moyen du formulaire de commande 2018-2019, disponible sur notre site internet, rubrique « Espace Clubs - Ticket course ». Une fois complété, adressez ce formulaire à la FFS :

- par mail : gsaugneaut@ffs.fr

Dans tous les cas, pour valider votre commande adressez à la FFS un chèque de caution correspondant au nombre de tickets commandés x 9.00 €. Les commandes doivent se faire suffisamment à l'avance et aucun n° de ticket course ne sera attribué avant la réception du chèque de caution.

A réception du bon de commande et du chèque de caution, la Fédération vous adressera un bordereau de gestion sur lequel figureront les numéros des tickets courses attribués à votre épreuve, à l'exclusion de toute autre épreuve non déclarée lors de la commande.

III - SYSTEMES DE DELIVRANCE DES TICKETS COURSES

1) Systeme informatique

Le système informatique permet de délivrer les tickets courses lors de l'inscription des concurrents sur le logiciel de gestion de courses FFSSKI ou l'équivalent, au cours de laquelle les numéros de tickets courses seront incrémentés automatiquement (voir manuel utilisation tickets courses informatiques).

2) Autre système

La Fédération propose une alternative aux organisateurs en cas de nécessité. Le cas échéant, elle leur adressera un fichier excel contenant les numéros des tickets courses attribués et les champs obligatoires à renseigner par l'organisateur (nom, prénom, n° dossard, etc).



Informations Assurances - Important : Le dépliant « notice d'informations ticket course 2018-2019 » devra obligatoirement être remis à chaque titulaire d'un ticket course. Il conviendra également de les informer que les conditions générales d'assurance et d'assistance complètes sont téléchargeables sur notre site internet.

IV - RETOUR DES TICKETS COURSES DELIVRES

Vous devrez impérativement retourner, par mail à la FFS (gsaugneaut@ffs.fr), le fichier contenant la liste des titulaires d'un ticket course dans **un délai maximum de 48 h** après le déroulement de l'épreuve.



1) Système informatique (fichier pdf ou txt)

Après l'épreuve, vous nous adresserez le fichier contenant la liste des participants obtenue à partir du logiciel de gestion de courses FFSSKI, en sélectionnant le menu **EDITION DES PARTICIPANTS – EDITION DES TICKETS COURSES**.

Cette liste comprend les champs obligatoires suivants : N° LIGNE, N° DU CODE COUREUR, DOSSARD, NOM, PRENOM, NATIONALITE, SEXE, ANNEE DE NAISSANCE, ETAT (Abd,...), ADRESSE, CODE POSTAL, VILLE, NOM DE L'EPREUVE, DATE DE L'EPREUVE, NOM ORGANISATEUR ET CODEX.

The screenshot shows a software window titled 'Edition des Tickets Courses'. The window has a menu bar and a toolbar. Below the toolbar is a ruler. The main content area is titled 'Aperçu avant impression' and contains a table with the following data:

Cpt	N°Tic	Dos	Nom - Prénom	S	An	Nat.	Etat	Adresse	C.P.	Ville
1	TIC6210002	6	NOM1 PRENOM1	M	1990	FRA			74000	ANNECY
2	TIC6210001	5	NOM2 PRENOM2	F	1990	FRA			74000	ANNECY

En mode aperçu avant impression, un fichier texte contenant les participants sera déposé sur votre dossier c:\ffsski\tmp\
Il disposera de la dénomination suivante : Ticket_Codex.txt

Exemple : Ticket_FAPTxxxx.txt

2) Autre système (fichier excel)

Vous nous retournerez la liste des participants que vous aurez saisie sur le fichier excel fourni par la FFS. A noter que tous les champs obligatoires devront être renseignés.

IMPORTANT : La procédure pour envoyer les résultats reste inchangée. Dans tous les cas, les organisateurs s'engagent à permettre l'identification des tickets courses délivrés qui figureront dans les résultats.



V - FACTURATION

Immédiatement après le déroulement de la course **vous complétez et vous nous retournerez le bordereau de gestion**, que nous vous aurons adressé lors de la commande, **accompagné du règlement** correspondant au nombre de tickets courses délivrés. La Fédération contrôlera le nombre de tickets courses réglés à l'aide de la liste des participants que vous lui aurez envoyée préalablement par mail. A noter que le bordereau de gestion fait office de facture et qu'il conviendra d'en conserver une copie.

Une fois le règlement réceptionné nous vous restituerons votre chèque de caution.

Attention, nous vous informons que la Fédération facturera automatiquement un ticket course à tous les participants non titulaires d'un titre fédéral en cours de validité. De même, en cas de non règlement des tickets courses délivrés, la Fédération pourra procéder à l'encaissement du chèque de caution.